



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Conseil d'administration 03-2026 du 7 juillet 2026

Point « PV du CA 02-2026 »

Délibération n° 2026-10 du 07/07/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le procès-verbal du conseil d'administration 02-2026 du 16 avril 2026.

A la majorité des membres présents ou suppléés, approuve :

Le compte-rendu du conseil d'administration 02-2026 figurant en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 07/07/2026

Le président du conseil d'administration

Christophe BOUILLON

Conseil d'administration du 16 avril 2026

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du PV du CA du 12 mars 2026 (pour décision)	3
II.	Taux de modulation ingénierie sur mesure (pour décision)	3
III.	Budget rectificatif d'ajustement – BR1 (pour décision)	3
IV.	Avenant à la convention avec le CNFPT sur la formation des conseillers France services (pour décision)	4
V.	Marché négocié de maintenance de la plateforme collaborative de gestion des demandes d'aides et subventions éditée par MGDIS (pour décision)	4
VI.	Accord-cadre national de formation pour les fonds européens (pour décision)	5
VII.	Rapport annuel recours aux prestations intellectuelles (pour information)	5
VIII.	Actes pris par délégation du conseil d'administration (pour information)	6



Étaient présents :

Christophe BOUILLON, Président de l'ANCT
Henri PREVOST, Directeur général de l'ANCT

Représentants de l'État

Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse
Fabrice ROSAY, Préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône
Xavier BARROIS, Directeur adjoint, DGCL
Benoît DUFUMIER, Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
Alexandre SANZ, Sous-directeur de la cohésion et de l'aménagement du territoire, DGCL
Zineb EL HAMDIA ALAOUI, Directrice de projets Service public postal et inclusion numérique, DGE
Angélique JUILLET, Déléguée aux territoires, Culture
Marie RENNE, Cheffe du service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau, MATD
Christophe BRUNELLE, Chargé des relations avec les élus locaux, SG du ministère de l'Éducation nationale
Charline NENNIG, Adjointe à la sous-directrice Territoires et Usagers, DGALN
Stéphane MONET, Adjoint à la sous-directrice des politiques économiques, de l'emploi et du développement durable, DGOM
Céline MOUVET, Cheffe du pôle Territoires, DGITM
Matthieu BLET, Chef de bureau de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des politiques de cohésion européennes, DGCL
Laurence TUR, Cheffe du bureau de l'organisation et des missions de l'administration territoriale de l'État, MI
Alban ROCHARD, Chef du bureau du logement, de la ville et des territoires, DB

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Gil AVEROUS, Président de Villes de France
Gilles NOEL, Vice-président de l'AMRF, Maire de Varzy
Frédéric LETURQUE, Président de la communauté urbaine d'Arras, France Urbaine
Driss ETTAZAOUI Vice-président de Ville & Banlieue, Vice-président de la CA d'Évreux
Catherine LHERITIER, Présidente de l'association des maires de Loir-et-Cher
Pauline DELAERE, Conseillère cohésion territoriale, ruralité, Cheffe de projet outre-mer
Emmanuel CORREIA, Maire de Anzat-de-Luguet, délégué suppléant ANEM

Commissaire du Gouvernement

Cécile RAQUIN, Directrice générale des collectivités locales, DGCL

Représentants de la Caisse des dépôts

Michel-François DELANNOY, Directeur du département appui aux territoires de la direction du réseau et de territoires

Représentants des opérateurs

Valérie MANCRET-TAYLOR, Directrice générale, ANAH
Pascal BERTEAUD, Directeur général, CEREMA
Mélanie LAMANT, Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs, ANRU
Nicolas SOUDON, Directeur exécutif des territoires, ADEME

Représentants du personnel

Christophe GIRARD, Représentant du personnel, CGT
Sylvie CABASSOT, Représentante du personnel, CFDT

Agent comptable de l'ANCT

Philippe FLORY

Invités

Corinne DE LA METTRIE, Directrice générale déléguée Politique de la Ville, ANCT
Éric ETIENNE, Directeur général délégué Territoires et Ruralités, ANCT
Raoul PROVINS, Secrétaire général, ANCT
Nicolas SORNIN-PETIT, Chef du pôle Interface et contrats territoriaux, ANCT
Juliette BURTSCHER, Cheffe de programme pôle Politique de cohésion européenne, ANCT

La séance est ouverte à 10 heures 33, sous la présidence de Christophe BOUILLON.





Le Président

À l'issue de ce Conseil d'Administration, nous aurons un temps d'échange avec les représentants des collectivités territoriales, afin d'avoir leur vision sur l'élaboration de notre nouvelle feuille de route triennale. Bien que les services de l'Agence se soient déjà fortement mobilisés, un effort d'affinage reste nécessaire. L'adoption de cette feuille de route sera ainsi à l'ordre du jour de notre prochain Conseil d'administration du 25 juin 2026.

I. Approbation du PV du CA du 12 mars 2026 (pour décision)

Le Président

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

II. Taux de modulation ingénierie sur mesure (pour décision)

Nicolas SORNIN-PETIT

En mars 2021, ce Conseil d'Administration a instauré un principe d'intervention en ingénierie modulé selon la fragilité socio-économique des collectivités. Ce dispositif ne s'appliquait néanmoins pas aux COM (Polynésie, Wallis-et-Futuna) ni en Nouvelle-Calédonie et les représentants de l'État dans ces territoires nous ont sollicité pour que l'on y déploie de l'ingénierie. L'objet de cette délibération est donc d'étendre ce principe d'intervention en ingénierie d'accompagnement à ces territoires.

Adoption à l'unanimité.

III. Budget rectificatif d'ajustement – BR1 (pour décision)

Raoul PROVINS

Ce premier budget rectificatif intègre les modifications issues de la loi de finances pour 2026, notamment le rehaussement du plafond d'emplois de l'ANCT de 320 à 338 ETP. Cet ajustement génère une hausse de 800 000 euros des dépenses de personnel.

Le second ajustement important concerne la prise en compte de la circulaire du Premier ministre du 15 décembre 2025, qui prévoit une baisse de 40 % des dépenses de communication des opérateurs de l'État par rapport à 2024. Cet ajustement conduit à une baisse de 430 000 euros par rapport au budget initial 2026. Cela impose des choix structurants, notamment la non-reconduction de « l'ANCTour » et une plus grande internalisation des productions en matière de communication.

Au total, nous avons 1,051 million d'euros en plus en AE et 439 000 euros en CP. Sur les recettes, nous avons un ajustement à la baisse de 41 000 euros sur l'ensemble du programme 112.

Le budget global de l'Agence reste néanmoins excédentaire d'un peu plus de 2,2 millions d'euros, avec une trésorerie qui devrait être d'un peu plus de 17 millions d'euros pour la partie non-fléchée fin 2026.

Christophe GIRARD

La CGT exprime son inquiétude face à cette présentation un peu enjolivée. Le rehaussement du plafond d'emplois masque en réalité une baisse de quelques 30 ETP par rapport à l'an dernier, déstabilisant certains services déjà exsangues. La politique de recrutement est bloquée, le renouvellement des CDD ne se faisant qu'au compte-goutte et pour un an maximum.

Par ailleurs, nous estimons ce budget insincère car il n'intègre pas l'intégralité des crédits dont disposent les agents pour conduire leurs missions. Cette situation est anormale et nuit à la bonne information de l'ensemble des administrateurs.

Enfin, nous nourrissons de nombreuses craintes au regard des contraintes budgétaires, des retards qui ont été pris dans la délégation des crédits, ainsi que dans la ventilation du budget de l'ANCT et des budgets mis à disposition des politiques publiques





portées par l'ANCT. Les montants du programme 147 sont par exemple encore inconnus de la plupart des agents, tout comme le montant du partenariat national de l'Agence. Dans ces conditions, la CGT vote contre ce budget rectificatif.

Henri PREVOST

Sur les effectifs, la loi de finances pour 2025 avait sévèrement diminué le nombre d'ETP de l'Agence pour 2025 et 2026. En 2025, une alerte a été émise car le plafond d'emplois n'était pas respecté. Cette situation a entraîné un certain nombre de mesures qui ont conduit au renouvellement sur un an d'un certain nombre de contrats, de façon à ne pas préempter la situation. Ce n'est pas une situation durable car le risque est fort de voir les compétences partir, faute de parcours professionnels développés. C'est précisément l'objet de notre réflexion sur la feuille de route : adapter notre organisation aux priorités et aux moyens disponibles dans un environnement qui évolue,

Sur le reproche d'insincérité, je ne vous rejoins pas. Le budget est sincère. En revanche, je vous rejoins sur la difficulté pour l'Agence d'intervenir sur de nombreuses politiques publiques pour lesquelles les dotations budgétaires afférentes ne sont pas retracées dans son budget. Un opérateur peut en effet difficilement subventionner l'État lui-même. Or, une grande partie de nos interventions consiste à déléguer des subventions à des structures de l'État. Je vous rejoins également sur la nécessité de construire une vision plus claire des flux financiers. Un document de politique transversale doit certainement être rendu plus lisible afin de comprendre l'ensemble des mécanismes.

Sur les délais de mise en place des dotations, il y a un élément extérieur à l'Agence qui est la promulgation tardive de la loi de finances, qui a retardé l'ensemble du processus, notamment sur le programme 147. À ce stade, on est cependant dans un calendrier conforme par rapport à ce que l'on a pu observer les années précédentes.

Cécile RAQUIN

La traçabilité des crédits est assurée sur les programmes 112 et 147 ainsi que sur le budget de l'Agence. On peut aisément retrouver le détail sur tous les documents budgétaires. Notre enjeu est d'avoir une vision consolidée de ce que fait l'Agence avec les crédits gérés par la DGCL, mais surtout avec l'ensemble des autres opérateurs et des partenaires. Une marge de progression existe sur une vision facilement accessible des cofinancements, ce qui est une préconisation récurrente de la Cour des comptes. Pour les programmes 147 et 112, nous sommes en attente ce matin de l'avis du contrôleur budgétaire et du comptable ministériel sur la soutenabilité des programmes avant que l'on puisse les déléguer. Lorsque les lois de finances sont promulguées avec du retard, cela ne peut pas être sans conséquence sur les délais de la procédure budgétaire classique. Il y aura une instruction du ministre sur le programme 147 qui indique comment il souhaite voir prioriser l'usage des crédits, puis chaque préfet recevra la répartition des crédits dans sa région. Il en est de même sur les politiques de ruralité.

Le budget rectificatif d'ajustement - BR1 est adopté à la majorité (deux votes contre : Sylvie CABASSOT et Christophe GIRARD).

IV. Avenant à la convention avec le CNFPT sur la formation des conseillers France services (pour décision)

Éric ETIENNE

L'aspect formation des conseillers France services est extrêmement important afin qu'ils puissent répondre aux questions que se posent les usagers. Depuis le lancement du programme, nous sommes à 45 millions de questions traités, avec un taux de 87 % de demandes résolues dès la première visite et un taux de satisfaction de 97 %. L'URSSAF est venu enrichir le bouquet de service en tant que douzième opérateur. En 2026, un avenant est proposé du même montant que l'an passé (1,9 millions d'euros).

Adoption à l'unanimité.

V. Marché négocié de maintenance de la plateforme collaborative de gestion des demandes d'aides et subventions éditée par MGDIS (pour décision)

Raoul PROVINS

C'est un marché mixte, avec une partie forfaitaire de 443 000 euros et une partie à bons de commande dans la limite de 50 000 euros. Sa durée maximale est de quatre ans, avec une reconduction annuelle.





Corinne DE LA METTRIE

Cette plateforme, gratuite, permet de gérer les demandes de subventions déposées au titre de la Politique de la ville. Une centaine de collectivités, essentiellement des intercommunalités, l'utilisent. Nous générons sur ce nouveau marché une économie de 270 000 euros (30 %) par rapport au précédent budget.

Adoption à l'unanimité.

VI. Accord-cadre national de formation pour les fonds européens (pour décision)

Juliette BURTSCHER

Ce marché s'inscrit dans la continuité du précédent. Il a été élaboré en lien avec les Régions, ainsi qu'avec l'Autorité nationale d'Audit des Fonds européens (AnAFE). Le public cible sont les acteurs en charge de la mise en œuvre des fonds européens sur les territoires. Le premier marché 2024/2026 a permis de former 1 900 agents à travers 170 formations, avec une attention particulière portée à l'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin et Mayotte). La demande est très forte pour le reconduire sur la période 2026-2028. Il est structuré en plusieurs lots, dont un nouveau cette année : lutte anti-fraude et prévention des conflits d'intérêts.

Le coût total de ce marché est de 1,3 million d'euros sur deux ans. Il est cofinancé par le programme national d'assistance technique, à hauteur de 70 %, ce qui représente un retour de l'Union européenne de 910 000 euros pour l'ANCT.

Sylvie CABASSOT

Nous regrettons que la mission actuelle de coordination des fonds européens pour la prochaine programmation soit réduite, voire transférée pour partie au SGAE. Nous sommes en train de renouveler un marché qui peut-être ne relèvera bientôt plus de notre compétence puisque les lignes de partage des compétences entre l'ANCT et le SGAE n'ont toujours pas fait l'objet d'un arbitrage.

Henri PREVOST

Le SGAE a pour mission de préfigurer le cadre de gestion du prochain programme qui commencera en 2028. Le futur cadre de gestion des fonds nécessitera des adaptations. Comme il n'est pas encore en place, il est important de maintenir l'effort de formation. L'Agence aura un rôle à jouer dans ce contexte qui change. Nous sommes une interface avec de nombreux partenaires et nous devons prendre en compte leurs évolutions. De nombreux prestataires ont répondu à ce marché, ce qui a généré une concurrence intense.

Adoption à l'unanimité.

VII. Rapport annuel recours aux prestations intellectuelles (pour information)

Raoul PROVINS

L'Agence a mis en place une comitologie sur les prestations intellectuelles, avec différents comités selon le type de dépense, dont un concernant les bons de commande supérieurs à 40 000 euros hors taxe. Les prestations concernent essentiellement de l'ingénierie sur mesure.

Sur 2024/2025, l'évolution des dépenses de recours aux conseils extérieurs a suivi une décroissance, passant de 44,5 millions d'euros à 31,6 millions d'euros.





VIII. Actes pris par délégation du conseil d'administration (pour information)

Raoul PROVINS

Vous avez la liste des conventions qui ont été signées au cours du second semestre 2025 : celles qui occasionnent des dépenses (près de 90 conventions) s'élèvent à 8,3 millions d'euros ; celles générant des recettes s'élèvent à 1,7 million d'euros ; et puis celles sans impacts financiers (12 conventions).

Huit marchés ont été notifiés au second semestre. On a également eu deux nouvelles décisions en matière d'investissement sur les centres commerciaux pour Lunel et Bourges. Enfin, une admission en non-valeur a été constatée sur un local commercial.

Sylvie CABASSOT

La décision concernant les enveloppes d'appui sur mesure en ingénierie revient aux préfets. Jusqu'à présent, le montant de 40 000 euros faisait en sorte que c'était le directeur général qui signait les conventions car il avait délégué la signature à la directrice déléguée adjointe. Si le comité de projet d'interface décide de mettre à disposition un bureau d'études pour un montant supérieur à 40 000 euros, cela va-t-il être suspendu à votre décision ?

Henri PREVOST

Les comités ne peuvent pas prendre d'engagements juridiques. Ils émettent un avis qui est pris comme base de la décision. Ensuite, les délégations répondent aux règles de l'engagement classique. Il n'y a pas d'exception.

Sylvie CABASSOT

L'idée était de ne pas rallonger le processus décisionnel, qui est aujourd'hui de quinze jours entre la demande et le moment où le bureau d'études intervient.

Le Président

Personne n'est aujourd'hui favorable à l'idée de rallonger les délais.

Adoption des deux points pour information à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 15.

